
BULLETIN d'ADHESION INDIVIDUEL – SAISON 2023-2024

Mademoiselle Madame Monsieur _____ (Nom – Prénom)

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ adresse e-mail : _____ @ _____

COTISATIONS :



Bibliothèque : Cotisation adulte (12,00 €) €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3€)

Cotisation enfant (gratuit) _0,00_ €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3 €) par enfant



Marche « Les trotteurs Lainvillois »

Cotisation (7,00 €) €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3€)



Gymnastique : 1 heure de Cours (107,00 €) Lundi soir ou Mercredi soir €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3€)

2 heures de cours (192,00 €) – Lundi + mercredi €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3€)

Tarif étudiant : 1 cours = 90,00 € - 2 cours = 130,00 € €

+ adhésion obligatoire à l'ASCL (3€) - (certificat de scolarité à fournir)

ADHESION ASCL (obligatoire) + 3,00 €

MONTANT à régler : _____ €

Règlement en espèces

Règlement par chèque (à l'ordre de « ASCL »)

Règlement par chèques Vacances (ANCV)

Règlement par Coupons Sport (ANCV)

ASSURANCE : L'A.S.C.L a souscrit un contrat d'assurance obligatoire, qui se limite à la Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités. Cette assurance de base peut être complétée, à la demande de l'adhérent, par la souscription de garanties supplémentaires auprès de notre assureur (SMACL Assurances), dont la cotisation est à la charge de l'adhérent. Je souhaite passer à une assurance complémentaire. Je ne souhaite pas cotiser à une assurance complémentaire.

CERTIFICAT MEDICAL : Afin de faciliter nos pratiques sportives, SMACL Assurances nous conseille de demander des certificats d'aptitude physique. En conséquence, nous demandons en début de saison un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (à demander à votre médecin traitant).